

IRAK

Des civils pris sous le feu

Index AI : MDE 14/075/2003

Amnesty International est sérieusement préoccupée par le nombre croissant de victimes civiles en Irak et les informations selon lesquelles des bombes en grappe auraient été utilisées par les forces américaines dans des zones de fort peuplement. Malgré les déclarations des autorités américaines et britanniques qui ont assuré à plusieurs reprises qu'elles feraient tout leur possible pour protéger les Irakiens, des centaines de civils auraient été tués depuis le 20 mars. Certains ont été victimes de bombes en grappe ; d'autres sont morts lors d'attaques dans des circonstances controversées. Les attaques à proximité de cibles civiles se poursuivent et une escalade des combats est à prévoir au fur et à mesure de l'avance sur Bagdad.

« Nous demandons à toutes les parties impliquées dans le conflit de faire de la sécurité des civils irakiens une priorité absolue », a déclaré Amnesty International.

« L'attaque sur l'hôpital d'al-Hilla le 1^{er} avril a constitué un exemple d'homicides commis sans discrimination à l'encontre de civils et une grave violation du droit international humanitaire », a souligné Amnesty International.

Les corps d'hommes, de femmes et d'enfants – vivants et morts – amenés à l'hôpital comportaient des blessures causées par des bombes en grappe. Deux camions contenant les corps de civils, parmi lesquels des femmes vêtues de robes à fleurs, ont été vus dans la cour de l'hôpital.

Des survivants blessés ont raconté que les explosifs tombaient du ciel *« comme des grains de raisin »*, de petites bombes rebondissant sur les fenêtres et les portes des maisons avant d'exploser.

Amnesty International et Landmine Action, une organisation non-gouvernementale basée au Royaume-Uni, ont confirmé que les images tournées à al-Hilla montraient du BLU97 non explosé - une sous-munition en grappe ; cette même arme, larguée par avion, a causé de très graves problèmes humanitaires en Afghanistan et au Kosovo dans le passé.

« Les conséquences catastrophiques de l'utilisation de bombes en grappe dans des zones civiles sont tout à fait prévisibles. Si, comme le suggèrent les comptes rendus, les

forces américaines ont largué des bombes en grappe dans des quartiers résidentiels de al-Hilla, cela constituerait une grave violation du droit international humanitaire, même si ces armes étaient destinées à des cibles militaires, a déclaré Amnesty International. Une enquête exhaustive et impartiale doit être menée et les personnes soupçonnées d'être responsables de violations des lois de la guerre doivent être traduites en justice. Les autorités américaines et britanniques doivent ordonner l'arrêt immédiat de l'utilisation de ces bombes en grappe. »

Des civils irakiens se sont également trouvés en grand danger d'être tués ou blessés par les forces américaines et britanniques en raison de tactiques utilisées par les militaires irakiens en violation du droit international humanitaire, comme les attaques perfides. Amnesty international est également préoccupée par certains rapports, selon lesquels l'Irak aurait placé, dans des zones très proches des civils, des forces militaires et des armes afin de les préserver des attaques.

« Le droit international humanitaire exige que défenseurs et attaquants prennent toutes les mesures nécessaires pour protéger les civils, a ajouté l'organisation.

« Toutes les parties au conflit en Irak ont la responsabilité de veiller à ce que les besoins humanitaires de la population civile soient pris en compte. Nous appelons toutes les parties au conflit à faciliter sans attendre l'entrée et le travail des organisations humanitaires », a poursuivi Amnesty International.

Amnesty International appelle à :

- un moratoire immédiat sur l'utilisation, par les forces britanniques et américaines, de bombes en grappe et de toute autre arme non discriminante par nature ;
- l'arrêt immédiat des tactiques illégales adoptées par les forces irakiennes et qui mettent en danger des civils ;
- des enquêtes rapides et impartiales sur la mort de civils et l'emploi de la Commission internationale d'établissement des faits pour les questions humanitaires pour enquêter sur les graves violations du droit international humanitaire qui se seraient produites. λ

Le rapport complet (en anglais) est disponible sur le site :

<http://web.amnesty.org/ai.nsf/recent/MDE140712003>

Les précédents communiqués d'Amnesty International concernant l'utilisation des bombes en grappe (MDE 14/065/2003, ACT 79/006/2003 et MDE 14/050/2003) sont consultables sur le site :

http://efai.amnesty.org/special/irak/iraq_crisis_fra.htm

Une interview (en anglais) avec l'expert militaire d'Amnesty International est disponible sur le site :

http://emedia.amnesty.org/mines_ram

Une interview d'Irene Khan, secrétaire générale d'Amnesty International, s'exprimant au sujet des bombes en grappe est disponible (en anglais) sur le site :

http://emedia.amnesty.org/IK_clusterbombs_ram

Pour plus d'informations (en français) sur la crise en Irak, consulter le site :

http://efai.amnesty.org/special/irak/iraq_crisis_fra.htm

et pour les dernières informations (en anglais) et contacts médias H24, le site :

<http://news.amnesty.org>

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter le site www.amnesty.org